



**Communiqué de presse**  
Pour diffusion immédiate

## **Délimitation des circonscriptions électorales fédérales – des changements importants pour la MRC de Lotbinière**

**Sainte-Croix, le 27 juin 2023** – La MRC de Lotbinière prend connaissance du rapport de la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec qui vient donner raison à certaines revendications de notre territoire.

La MRC de Lotbinière apprenait à l'été 2022 qu'un projet de redécoupage de la carte électorale fédérale menaçait l'intégrité du territoire de la MRC de Lotbinière à l'intérieur d'une seule circonscription. À ce moment, la MRC s'est fait entendre par résolution et en personne devant la commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales pour le Québec pour signifier son total désaccord à toute séparation du territoire.

À l'hiver 2023, une nouvelle proposition de redécoupage vient heurter le conseil lorsqu'il est constaté que le territoire pourrait être séparé non pas en deux, mais trois circonscriptions, dont deux ne feraient même pas mention du nom de Lotbinière.

S'en est suivi une démarche de concertation entre les députés Jacques Gourde, Luc Berthold, Louis Plamondon et la MRC de Lotbinière pour limiter les dégâts en réintégrant les municipalités de Leclercville et Val-Alain qui devenaient orphelines dans la circonscription de Bécancour-Nicolet-Sauvel et en ramenant le nom de Lotbinière dans les deux circonscriptions. C'est le 22 juin dernier que le rapport de la commission vient confirmer que la MRC de Lotbinière sera séparée dans deux territoires plutôt que trois, soit dans la future circonscription Lévis-Lotbinière où l'on retrouvera 7 municipalités et dans la future circonscription Mégantic-L'Érable-Lotbinière qui accueillera dorénavant les 11 autres municipalités.

« Je me réjouis que notre démarche concertée ait permis de ramener l'ensemble de nos 18 municipalités dans deux circonscriptions qui porteront dorénavant le nom de Lotbinière. Cependant, je garde à l'esprit que le conseil de la MRC de Lotbinière s'était positionné fortement pour l'intégrité de notre territoire à l'intérieur d'une seule circonscription. Conséquemment, je prends l'initiative de commencer à préparer le terrain pour le prochain redécoupage dans 10 ans afin de permettre aux 7 municipalités de Lévis-Lotbinière de rejoindre les 11 municipalités de Mégantic-L'Érable-Lotbinière », précise monsieur Daniel Turcotte, préfet de la MRC de Lotbinière.



La nouvelle carte électorale ne sera en vigueur que pour les prochaines élections si celles-ci sont déclenchées après avril 2024.

- 30 -

Source :  
Julie-Ann Charest  
Technicienne aux communications  
418 926-3407, poste 242  
communications@mrclotbiniere.org

